

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 août 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert Mme Michelle Payette
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-5048

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Achat d'une débroussailleuse
- 6.2 Déménagement de la remise au dépotoir
- 6.3 Dépenses et rémunération pour les élections 2013
- 6.4 Entrepreneur pour la cueillette de déchets et recyclage
- 6.5 Transfert de poste budgétaire
- 6.6 Modification au règlement no 173 concernant les nuisances

Adoptée.

2013-RAG-5049

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-5050

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 12 822.52 \$ et la liste des comptes payés au montant de 22 239.76 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 2 août 2013 au montant de 87 951.79 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 août 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 208 347.69 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 134.45 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 juillet 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juillet 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il n'y a pas de permis émis pour juillet 2013.

2013-RAG-5051

RADIATION DES SOLDES

CONSIDÉRANT QUE le nouveau logiciel comptable en cours d'installation chargera les intérêts au jour le jour;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel est programmé pour charger des intérêts sur tout montant restant aussi minime soit-il;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de radier tout solde de 0.25\$ et moins.

Adoptée.

2013-RAG-5052

JOUR DE GRÂCE POUR LES INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE le nouveau logiciel en cours d'installation chargera les intérêts au jour le jour;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que le paiement soit dû lors des jours de fin de semaine ou lors d'un férié;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de laissé 3 jours de grâce après chaque échéance de paiement afin que le logiciel ne charge pas d'intérêts lorsque l'échéance du paiement arrive lors des jours de fin de semaine ou férié.

Adoptée.

2013-RAG-5053

RÉSOLUTION POUR OBTENIR UNE CARTE DE GUICHET POUR DÉPÔT SEULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire à Bois-Franc fermera ses portes le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la directrice effectue les dépôts directement à cette caisse et ainsi évite des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la directrice habite à Grand-Remous et qu'il y a un guichet automatique et une boîte à dépôt à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice à faire faire une carte de guichet pour le compte de la municipalité de Bois-Franc pour dépôt seulement afin qu'elle puisse effectuer les dépôts à Grand-Remous lors du retour à la maison et ainsi éviter des frais de déplacements pour aller faire les transactions à Maniwaki.

Adoptée.

2013-RAG-5054

DOSSIER DE PAIEMENT EN TROP POUR LES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QU'une erreur c'est produite dans un dossier de citoyen et que les déchets ont été chargés en trop depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE la décision de rembourser ce citoyen a été prise dans une assemblée ultérieure mais que le nombre d'année de retour en arrière n'avait pas été discuté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de revenir jusqu'en 2009 pour effectuer le remboursement puisque l'erreur provient de la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entrée gratuite au festival country pour les citoyens de Bois-Franc

Le maire discute avec le conseil qu'il serait bien de faire comme l'an passé et de laisser l'entrée gratuite lors du festival pour les citoyens de Bois-Franc. Le conseil n'a aucune objection alors, une note sera envoyée à tous les citoyens afin de les informer.

2013-RAG-5055

DEMANDE DE BRIS DU BAIL PAR LA CAISSE POPULAIRE DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire demande un bris du bail au 31 octobre 2013 avec dédommagement des deux mois de loyer restant pour 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans le bail actuel il est mentionné que les frais de chauffage, éclairage, eau chaude et climatisation doit être payé par le locataire directement à la compagnie fournissant ce service;

CONSIDÉRANT QUE ces frais ne sont pas prévus au budget de la municipalité et que le bail a été signé jusqu'au 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de répondre à la Caisse populaire que la résiliation ne sera pas acceptée si les frais d'électricité ne sont pas ajoutés à celle-ci. Par contre, le local à louer sera publié et si un locataire se manifeste pour le 1^{er} novembre ou 1^{er} décembre, une nouvelle entente pourra être prise à ce moment.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ristourne de la MMQ

La directrice générale mentionne au conseil que la ristourne de la MMQ s'élève à 333\$.

2013-RAG-5056

ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE l'outil utilisé pour effectuer le débroussaillage n'est pas très performant et non conçu pour ce travail;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une débroussailleuse faciliterait de beaucoup le travail des employés municipaux et que le harnais inclus avec la nouvelle pourrait éviter des blessures au dos;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'effectuer l'achat d'une nouvelle débroussailleuse au montant de 643.79\$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déménagement de la remise au dépotoir

Le maire mentionne au conseil que suite à la visite de vérification des assurances, les bidons d'essence dans le garage doivent être entreposés à l'extérieur du bâtiment. Il mentionne qu'il est allé voir au dépotoir et que la remise qui est là serait une belle option pour entreposer les bidons et autres machineries. Le conseil demande de vérifier les coûts pour le déménagement et les coûts pour l'achat d'une nouvelle remise et par la suite une décision sera prise.

2013-RAG-5057

ÉLECTIONS MUNICIPALE DU 3 NOVEMBRE 2013 - DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU DÉBOURSÉ DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale (dg) est d'office la présidente d'élection et que le 3 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QU'à titre de président d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'attribuer à la présidente d'élection, madame Annie Pelletier, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaire au bon déroulement de l'élection municipale du 3 novembre 2013.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection qui est établi comme suit :

	Gazette officiel	Proposition pour B-F
Président d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	.388\$ par/ électeur	Selon la gazette officielle
Formation etc.	0\$	Taux horaire fonctionnaire
Vote par anticipation	226\$	Selon la gazette officielle
Jour du scrutin	339\$	Selon la gazette officielle
Secrétaire d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	$\frac{3}{4}$ président	Selon gazette
Formation etc.	0\$	Taux horaire fonctionnaire

Vote par anticipation	n/a	n/a
Jour du scrutin	254.25\$	Selon la gazette officielle
Vote par anticipation (27 octobre 2013)		
Scrutateur bureau de vote	94\$	125\$
Secrétaire de bureau de vote	70\$	115\$
Préposer à l'information	76\$	125\$
Préposer au maintien de l'ordre	76\$	125\$
Président table de vérification	94\$	125\$
Membres d'une table de vérification	70\$	115\$
Substitut	0\$	60\$
Présence à une formation	13\$	30\$
Journée du scrutin (3 novembre 2013)		
Scrutateur bureau de vote	113\$	165\$
Secrétaire de bureau de vote	83\$	152\$
Préposer à l'information	90\$	162\$
Préposer au maintien de l'ordre	90\$	162\$
Président table de vérification	113\$	128\$
Membres d'une table de vérification	83\$	126\$
Dépouillement vote par anticipation scrutateur	32\$	47\$
Dépouillement vote par anticipation secrétaire	32\$	47\$
Substitut		60\$
Présence à une formation	13\$	30\$

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entrepreneur pour la cueillette de déchets et recyclage

Le maire et la directrice générale mentionne au conseil que nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'entrepreneur et qu'un tableau nous a été transmis de la MRC indiquant un sérieux problème avec les collectes. Il y a des mélanges de déchets et recyclage dans le même camion et d'après la MRC il y aurait aussi un mélange d'une municipalité à l'autre ce qui fait que nos tonnages ne sont plus du tout exact et que la baisse considérable que nous avons aura un impact très important sur notre dossier de recyclage ainsi que sur nos redevances de Recyc-Québec. Un avis écrit lui a été envoyé.

2013-RAG-5058

TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.451.00.20	Composteur et bac de recyclage	5 000.00 \$
Vers :	02.130.00.412	Services juridiques	5 000.00 \$
De :	01.234.11	Location centre communautaire	2 075.00\$
Vers :	01.232.10	Location de salle	2 075.00 \$

Adoptée.

2013-RAG-5059

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 173 CONCERNANT LES NUISANCES

Présentement, le règlement concernant les nuisances dit que l'herbe est considérée herbe haute à 60 cm.

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de modifier le règlement afin de considérer l'herbe haute à 20 cm.

Adoptée.

2013-RAG-5060

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale